



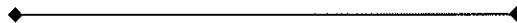
**Compte - rendu du
Comité Technique Restreint « DPM/Baie de Bourgneuf »
Vendredi 12 juin 2009, à 10 h00 à Bouin**

Présents :

Annaëlle BARGAIN de l'Université de Nantes, **Gaëlle BEERGUNNOT** de la DREAL des Pays de la Loire, **Stéphane BEZIAU**, Président du Syndicat Professionnel des Pêcheurs à Pied des Pays de la Loire, **Jean-Yves BILLON**, Adjoint à la mairie de Beauvoir sur Mer, **Michel DERIEZ**, Trésorier de la Fédération Départementale des chasseurs de la Vendée, **Perrine DULAC** de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vendée, **Jean-Yves GAGNEUX**, Maire de Bouin, **Philippe GLIZE** du SMIDAP, **Philippe MOREAU**, Adjoint à la mairie de la Barre de Monts, **Antoine PONTON** de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, **Pierre PEAUD** de la FDCV 85, , **Erwan SAMYN** des Affaires Maritimes de Noirmoutier, **Frédéric SIGNORET**, Vice président de la LPO Vendée.

Excusés :

Philippe BOENNEC, Député Maire de Pornic, **Michel DUPONT**, Conseiller Général de Beauvoir Sur Mer, **Noël FAUCHER**, Président de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, **Hélène OGER-JEANNERET** d'Ifremer Nantes, **Emmanuel LOPEZ** du Conservatoire du littoral,



Ordre du jour :

Elaboration du document d'objectifs « Oiseaux »

- 1/ Rappel des enjeux et des objectifs
- 2/ Discussion des Propositions d'actions pour atteindre les objectifs de préservation

Une note est distribuée à chacun des participants.

Après un rappel synthétique de la précédente réunion de ce comité (05/02/2008) par **Antoine PONTON**, chargé de missions à l'Association, **Perrine DULAC**, chargée d'études à la LPO Vendée expose les différentes propositions d'actions sur le domaine public maritime et la Baie de Bourgneuf.

Action : améliorer la fonctionnalité biologique des vasières.

Suite au constat partagé par les professionnels et les élus (cf compte rendu du 05/02/2008), les chargés de mission proposent de créer des zones de tranquillité sur les vasières (éventuellement tournantes) où la pêche à pied amateur serait limitée. Ils proposent aussi de réfléchir à la gestion des véhicules, de rappeler la réglementation et de sensibiliser les usagers. Les secteurs prioritaires sont le Gois et la proximité du Polder Sébastopol.

Philippe MOREAU, élu à la municipalité de la Barre de Monts, explique qu'il est intéressant de garder des zones de tranquillité pour les oiseaux face au développement de pratiques nautiques sur le littoral. Cependant, il existe déjà des zones où certaines pratiques sont réservées, par exemple les zones de Kitesurf à proximité de la Grande Côte sur la commune de la Barre de Monts. Il pense qu'il est difficile d'encadrer cette pratique encore plus qu'elle ne l'est déjà.

Gaëlle BEERGUNNOT de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement explique que la problématique « oiseaux/ sports nature » est variable selon la saison, la marée et la météo. Ainsi il serait intéressant de localiser les secteurs où la fréquentation pose des problèmes et éventuellement de trouver une solution au cas par cas.



Certaines communes disposent d'une carte de localisation des pratiques sportives (répartition des zones autorisées pour telle ou telle pratique (notamment à la Barre de Monts)).

La Direction Départementale des Affaires Maritimes représentée par Erwan SAMYN s'interroge sur la proposition de renforcer la réglementation. Cela suppose qu'elle n'est actuellement pas efficace.

Les chargés de mission LPO expliquent que la réglementation en vigueur n'est pas nécessairement respectée : constat fait sur plusieurs zones Natura 2000 (Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts, Olonnes, par exemple). Il ne s'agit pas d'un manque d'efficacité mais d'un problème de respect de la réglementation. Cette proposition d'action consiste à accompagner la réglementation.

Gaëlle BEERGUNNOT ajoute qu'il ne s'agit pas de modifier les textes en vigueur mais plutôt d'augmenter leur application par la mise en place de contrôles et de sensibilisation. Elle cite l'exemple de la commune de Guérande qui est en zone Natura 2000 : cette collectivité a réalisé avec les concernés (pêcheurs...) une plaquette d'information sur la réglementation pour les pêcheurs à pied de la baie et des zones de vasières. Elle suggère que ce point apparaisse dans la partie "sensibilisation".

Michel DERIEZ, soutenu par Jean-Yves GAGNEUX, maire de Bouin, estime qu'il n'est pas nécessaire d'imposer plus de réglementations et qu'il est préférable de laisser la gestion de la baie comme elle l'est à ce jour. Ils signalent aussi que la partie nord de la baie n'est plus pêchée pour des questions d'envasement, et que ça a certainement profité aux oiseaux.

Paradoxalement, **Jean-Yves Billon** signale que les panneaux de rappel de la réglementation à proximité du Gois ont été enlevés.

Pour une sensibilisation efficace, il faudrait donc dans un premier temps s'accorder avec l'ensemble des gestionnaires et des collectivités de ce secteur pour une action commune. (Il est également important d'afficher les arrêtés concernant les autorisations de pêcher).

En ce qui concerne la création de zones où la pêche amateur serait limitée, **Erwan SAMYN** souligne qu'il est très difficile de créer une situation distincte entre professionnels et amateurs.

Philippe GLIZE du SMIDAP, rappelle qu'il existe une carte de répartition des zones de pêche disponible à l'IFREMER.

Toute la zone sud du Gois est suspendue à la pêche des coquillages fouisseurs.

Jean-Yves BILLON signale aussi qu'une zone allant du Gois aux Champs est gelée du 31/10 au 01/04.

Un travail préalable sur la réglementation existante dans la baie (dates et secteurs de gel de la pêche, coquillages concernés) serait intéressant à mener.

L'action d'amélioration de la fonctionnalité biologique des vasières se déclinerait aussi par une meilleure gestion de la fréquentation au niveau du Gois et notamment du stationnement des véhicules.

Frédéric SIGNORET, vice-président de la LPO ajoute que ce n'est pas Natura 2000 qui résoudra les problèmes de stationnement mais que c'est une volonté historique des élus et du Conseil Général de travailler sur ce site inscrit afin de gérer au mieux la situation actuelle.

Gaëlle BEERGUNNOT ajoute que le DOCOB permet de poser les questions (accès à la ressource trophique).



Les élus s'accordent sur le fait qu'un stationnement ailleurs est impossible, et que passer sur le gois ou stationner ne change rien. Le problème n'est que ponctuel dans le temps et dans l'espace. Il ne faut pas extrapoler à l'ensemble de la baie.

De même, des stationnements plus éloignés pourraient engendrer des problèmes de sécurité, dus à la vitesse de marée.

Philippe GLIZE expose l'exemplarité de la commune du Croisic. Cette dernière s'investit dans des opérations de contrôles pendant les deux mois de l'été. Ceci engendre une diminution de la fréquentation, une diminution du dérangement ainsi qu'une diminution des prélèvements des ressources de la vasière (coquillages).

A terme, c'est une préservation de la ressource, un dérangement des oiseaux moins important et une moindre répercussion sur les professionnels de la mer sur ce secteur.

Action : mieux comprendre le fonctionnement biologique de la baie de Bourgneuf.

Cette action passerait essentiellement par des études et des travaux de recherche.

Il est en effet intéressant de mesurer l'évolution de la répartition des oiseaux en parallèle de l'évolution des activités (pêche professionnelle et amateur, dynamique d'envasement, disponibilités trophique, etc...).

L'assemblée propose de compiler les savoirs dans un premier temps plutôt que de lancer encore une fois des études (faire une synthèse des travaux existants, par ex, programme GERRICO).

Action : améliorer la fonctionnalité des prés salés.

Perrine DULAC propose de mettre en place des zones de non-fréquentation (notamment par les sportifs) et d'accompagner cette définition de zones par de l'information avec des panneaux et des documents à proximité des prés salés.

Gaëlle BEERGUNNOT rappelle qu'il existe une charte en cours de mise en œuvre au niveau départemental, qui associe la DDJS, les associations de sportifs, l'Etat, les Associations de Protection de la Nature, les collectivités. Il serait intéressant de travailler avec la DDJS pour mettre en cohérence cette charte et le DOCOB. Elle suggère de mettre en place un guide des bonnes pratiques sportives disponibles sur le site et en mairie. L'objectif serait d'informer les professionnels, les touristes, les offices de tourisme,... Par ailleurs, une identification des secteurs fondamentaux pour la préservation des reposoirs serait à faire, afin d'informer les collectivités, qui pourraient alors privilégier les accès sur des secteurs moins sensibles et de limiter la fréquentation sur les zones à forts enjeux.

Jean-Yves BILLON, représentant l'organisation des producteurs et la section régionale des conchyliculteurs des Pays de la Loire, explique que pour des conditions sanitaires, il serait dangereux d'attirer les oiseaux à proximité des zones de production ostréicole (crainte de déclassement par la DSV).

Action : favoriser le développement des prés salés et leur état de conservation.

Les prés salés sont en nette diminution à l'échelle de l'Europe et sont actuellement très peu représentés sur la zone Natura 2000. A l'échelle du site, certains secteurs de prés salés ont progressé (Matte à Rambaud par exemple) alors que d'autres ont régressé (polder de la Prise).

L'idée de serait d'étudier la possibilité de conserver et augmenter la surface de ces prés salés par une politique de gestion conservatoire d'une part (achat ou affectation au Conservatoire du Littoral par exemple) et par l'étude de la possibilité d'une mise en pâturage de certains secteurs.



Action : favoriser la nidification des oiseaux dans les zones ostréicoles.

Comme convenu à l'issue de la première réunion de ce comité (cf compte rendu du 05/02/2008) la **LPO Vendée** propose d'améliorer les abords des bassins ostréicoles en vue de mieux répondre à la demande des oiseaux qui nichent à proximité des zones ostréicoles, en concertation avec les organisations professionnelles. Ceci pourrait s'accompagner d'une gestion du niveau d'eau, de curages doux et de mise en défense de certains bassins.

Sur ces points, **Jean-Yves BILLON** demande que soient associés les professionnels sur la construction du cahier des charges et que cette action ne soit pas imposée mais soit d'une volonté personnelle. Il signale aussi qu'il ne faut pas que les contrats créent des nuisances chez les voisins.

Il rappelle la possibilité de contamination des coquillages par les oiseaux et se chargera d'informer ses collègues sur les risques encourus par la signature de tels contrats.

Antoine PONTON suggère de réunir les professionnels par secteur.

Gaëlle BEERGUNNOT propose de contacter les services vétérinaires pour savoir s'il y a des connaissances sur les risques sanitaires liés aux oiseaux. **Philippe GLIZE** suggère aussi de contacter l'IFREMER. Il signale que l'affinage des huîtres en claires se fait l'hiver, et que l'action concerne plutôt la période de reproduction. Le label en cours d'élaboration (Organisation des Producteurs des Pays de la Loire) intègre le côté "image de marque" (à laquelle pourrait participer la signature de contrats). Il serait souhaitable qu'une MAE ostréiculture puisse aussi être intégrée.

Jean-Yves GAGNEUX, maire de Bouin estime que la plupart des actions proposées au cours de cette réunion ne sont pas en accord avec la volonté professionnelle et que ce sont des mesures imposées en faveur des oiseaux.

De son côté, il propose que soit fait, éventuellement, une compilation des informations et des études sur la baie ainsi qu'une action prioritaire sur la préservation des digues de la baie pour préserver le territoire.

Relevé de propositions

- Améliorer la fonctionnalité biologique de la vasière : faire le bilan des réglementations existantes sur les activités « sport » et « pêche à pied » (cartographie et période)
- Intégrer le "respect de la réglementation" dans la partie "sensibilisation des usagers de la baie »
- Mieux comprendre le fonctionnement biologique de la baie de Bourgneuf : faire une compilation des connaissances existantes sur la baie
- Intégrer la DDJS, la DSV, l'IFREMER, l'OP et la SRC dans la réflexion notamment sur l'accompagnement de la reproduction des oiseaux sur les zones ostréicoles

Contact :

Antoine PONTON Chargé de mission Natura 2000

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf

aponton@marais-breton-baie-bourgneuf.com

02 51 39 55 62 / 06 30 59 03 63